

Quelques notes sur le village de Poucet

Etymologie

Ce toponyme provient probablement de la locution « Puteacus locus » « endroit où il existe un puits »¹.

L'étude de Bologne propose : « domaine de Pucius », Pucius étant le nom romain de l'habitant de l'endroit. Ce qui est indéfendable car « Pucius » est un anthroponyme inexistant d'après Carnoy.²

Divers dénominations au cours des siècles

964- Puceu, cité dans un relevé des anciens biens communaux du comté de Huy.

1060 – Puceu pour Peccio – Le nouveau dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles – Jean Jacques Jespers.

1124 – Puceis – « Walter de Trognée, homme libre a fait don à Saint-Saint Pierre et aux frères du monastère de Cluny, l'église de Bertreis (Bertrée) avec les biens situés à Hannud (Hannut), Puceis (Poucet) et Evrenais (Avernas)... »³

1163 – Puci - Toponymie majeure de Wallonie bref état des lieux, page 85 - Marie-Guy Boutier

1196 – Puccium – Origines des noms des communes de Belgique – Albert Joseph Carnoy

1264 – Puchei – Origines des noms des communes de Belgique – Albert Joseph Carnoy

1320 – Pichey – chartrier Val Notre dame 1316 -1371 aux AEL

1401 – Puchey deleis Hanut – Greffes scabinaux Poucet le 25/4/1401

1419 – Puchey – Collégiale Notre-Dame de Huy, acte du 2/9/1419

1471 - 1476 – Puchey – chartrier de Poucet, chartes du 20/10/1471 et d'octobre

1526 – Puchet – Chartier de Poucet, chartes du 20/3/1526

1668 – Pucet – AevN, reg 3 : Actes Episcopaux de 1677 à 1689

1702 – Pucet – capitations : fonds états de Brabant

Situation

Situé en Hesbaye liégeoise, proche la frontière linguistique que longe l'entité, Poucet est limité au Nord-est par Trognée, au Sud-est par Abolens, au Sud par Blehen, au Sud-ouest par Villers-le-Peuplier, à l'Ouest par Hannut et au Nord-est par Bertrée.

¹ Albert Carnoy, « Origines des noms des communes de Belgique » 1948.

² Maurice Boulogne, « Petit guide étymologique des noms des régions, des villes, des villages et des rivières de Wallonie » 1970.

³ Miraeus, tome III, page 325

Administration

Poucet fait partie de Hannut dès la fusion du 1^{er} janvier 1971. Depuis la 2^{ième} fusion imposée aux communes le 1^{er} janvier 1977, elle est une des 18 communes du grand Hannut.

L'entité fait partie de l'arrondissement de Huy-Waremme. Elle dépend de l'arrondissement judiciaire de Huy et du canton de la justice de paix de Hannut.

La commune n'a pas d'armoiries.

La paroisse de Poucet appartient au diocèse de Liège, doyenné de Hannut.

Superficie

De dimension modeste, notre commune a une superficie de 234 hectares 74 ares 40 centiares.

Prélats, barons, chevaliers et écuyers en l'office de Hannut en 1300.⁴

Barons et chevaliers en l'Office de Hannut :

Messire Goddefroy de Hanut

Messire Geeraert Moreal

Messire Ancel de Blehaing

Messire Jean de la Tour

Escuiers en l'Office de Hannut :

Jean de la Tour

Geerardt de la Tour

Wery de Halley

Guillaume de l'abbaye de Virties

Le Hongiers de Vernays

Soriaulx de Lingne

Karpiaux de Hallée

Woultier de Pont

Ancelles de Waernault

Conraert de Vilers

Jean li Pellis

Robbert Scasse

Hubin de Waernault

Iosse de Chastel

Henry du Raucourt

Werys Ernekijn

Renier de la Croix

Hubin de Puchy

⁴ Philippe de l'ESPINOY – Prélats, Barons, Chevaliers, Escviers, Viles, Franchises et Officiers en l'an 1300 – 1847 – pages 13 et 14

La famille de Puchey

En 1040, la Hesbaye qui appartenait à Henri III, duc de Brabant fut en donnée à Nithard de Liège, prince-évêque de Liège (1037-1042). À cette époque, la région de Hannut, ainsi que la seigneurie de Poucet appartenait au duché de Namur, et la famille de Puchey, mentionnée par Henricourt dans « le miroir des nobles de Hesbaye" semble avoir été le vassal du comte de Namur⁵.

Crayon sur la famille de Puchey⁶

Henry de Puchey, *né vers 1360*, épouse au village de Puchey lez Hannut, N de Blehen, *née vers 1370*, fille de Pierre chevalier, grand bailli du Comté de Namur, git à Ville en Hesbaye et de N de Boulant de Gesves.

- I. Thomas de Puchey épouse N. fille aînée d'Humbert de Lexhy mort en 1220 et de Juvrette de la Court-Coxhe, sœur de Gérard, comte de Hozémont. Ils eurent un fils :
 - II. Herman de Puchey, qui eut un garçon :
 - III. Clerchon du Puchey, dont il y a des hoirs.
-
- I. Jacques de Puchey, potier d'étain, il comparait le 11/6/1383 par-devant la cour jurée de la collégiale de St-Martin, à Liège⁷. Il eut :
 1. Marie de Puchey, morte le 17/10/1439, elle git dans l'église Saint Pholien à Liège, elle épouse André de Beyne dit Chabot, fils d'Eustache et de Marie de Brahier. Ils eurent :
 - A. Catherine Chabot, épouse de Renekin de Bierset
 - B. Eustache Chabot, épouse N.N. dont :
 - a. Marie Chabot, née en 1420, épouse le 3/11/1454 Frédéric de Witheme
 2. Jacques de Puchey, chanoine de Saint-Paul à Liège.
 3. Jean de Puchey, bachelier, chanoine à la cathédrale Saint-Lambert à Liège.

⁵ Note du RP Hoeven.

⁶ Henricourt - le miroir des nobles de Hesbaye – pages 127, 270, 295.

Henri van den Berch – Recueil d'épithaphes – 685 et 809.

Fonds Goethals – 816 – Bibliothèque Royale.

Fonds Lefort – 1^{ière} partie, T III, f.214 - AE Liège.

⁷ 1388. 11 juin Badris, de Marneffe, transporte par-devant la cour jurée de la collégiale de St-Martin, à Liège, à Jakemien (Jacques), de Puchey, potier, la propriété de trois bonniers, quinze verges grandes et dix petites de terre heruile (arable), à Anys (Anixhe), sous la juridiction de Jean, avoué de Liers. Maire de la Cour : Jean de Gorines. Inventaire analytique et chronologique des chartes du Chapitre de Saint-Martin à Liège – n° 287.

Un peu d'histoire

La Hesbaye fut ravagée en 881 par les Normands⁸. En 954 les Hongrois venant de l'est, passèrent la Meuse à Maastricht et traversèrent la Hesbaye, entre Liège et Namur, incendiant le monastère de Saint-Landoald à Wintershoven, puis l'église collégiale de Saint-Aubain à Namur⁹. Poucet ne fut pas épargné.

Par sa situation géographique, la région de Hannut est un endroit d'une grande importance stratégique et fut, par le fait même une contrée particulièrement troublée. Les premiers incidents entre le duc de Brabant et le prince évêque de Liège se déclenchèrent dès le début du XIII^e siècle. L'enjeu de la lutte ? La haute main sur la route de Cologne. Hannut est pillée et incendiée, plusieurs villages brabançons sont la proie des flammes. Les années suivantes furent des années d'angoisse pour les habitants du pays de la région : les campagnes étaient détruites et ravagées par les guerres incessantes. Le 14^e siècle ne s'annonce pas plus calme. Après quelques incursions des Liégeois en 1328 et en 1331, en mai 1332 une importante armée de coalisés, l'évêque Adolphe de la Marck, le roi de Bohême, le connétable de France, les comtes de Looz et de Namur, les princes d'entre Meuse et Rhin, pillent Hannut et dévastent les environs. La région sera encore le cadre des opérations lors de la guerre de 1356, au sujet de l'avouerie de Malines. La fin du 14^e siècle est tout aussi désastreuse: Hannut est de nouveau attaquée en 1378 et les campagnes mises à sac.

Toutes ces catastrophes pèsent lourdement sur la population. Le nombre d'indigents y est très important. Dans les villages du baillage de Hannut¹⁰, sur un total de 268 ménages, 188 dépendaient de la Table des Pauvres, soit 70 %.

En 1463, les hostilités entre les Brabançons et les Liégeois se rallument. Comme d'habitude ces derniers saccagent Hannut et le territoire environnant. Si les pertes en vie humaine sont relativement minimales, les combats acharnés ont amené la dévastation du territoire. Beaucoup de bâtiments sont endommagés et les campagnes ravagées.

Pourtant la région n'est pas au bout de ses peines. La guerre éclate à nouveau entre Bourguignons et Liégeois en 1482. La misère extrême de la population pousse le duc à baisser de moitié le cens qu'il lui est dû.

Pendant ce temps les prix grimpent. Le muid de froment est à 19 patars en 1477, en 1480, il est déjà de 35 patars et en 89, il est de 60 patars. La courbe est la même pour les autres céréales. Le muid de "soile" se paie 12 patars ½ en 1477, il passe à 27 patars en 1480 et à 32 patars ½ en 1486.

Le nombre de foyers, lui, diminue fortement. A Poucet, en 1480, sur 10 maisons, 9 sont occupées par un foyer qui ne peut subvenir à ses besoins, et en 1492, le nombre d'habitations taxées n'est que de 4.

La fin du Moyen-Age est donc une période sombre pour les habitants du pays de Hannut¹¹.

Un grand des conflits du 14^{ième} siècle fut la guerre entre les Awans et des Waroux. Elle débuta en 1297 et ravagea pendant 38 ans la chevalerie hesbignonne. La

⁸ Jean-Louis KUPPER – Liège et l'église impériale, XIe-XIIe siècles.

⁹ A D'HAENENS - Les incursions hongroises dans l'espace belge P 425.

¹⁰ Au XIII^e siècle le baillage de Hannut comprenait Abolens, Bertrée, Cras-Avernas, Grand-Hallet, Hannut, Lens-Saint-Remy, Lens-Saint-Servais, Ligney, Moxheron, Petit-Hallet, Poucet, Villers-le-Peuplier.

¹¹ Françoise Ballieux – Le pays de Hannut au Moyen-Age

Hesbaye dépendait de la principauté de Liège. Le Prince-évêque de Liège fut incapable d'arrêter cette guerre. Il faut noter que Hannut fut brûlé avec 23 villages joignant, et il est fort probable que Poucet fut du nombre. Le combat s'arrêta probablement faute de combattants. Le traité de paix fut rédigé et la paix fut signée le 15 mai 1335 dans l'abbaye de Saint-Laurent, à Liège.

A cette époque, beaucoup de famille de la Hesbaye bâtit des tours, des donjons, forteresses, souterrains..., pour tenir leurs personnes en sécurité.

Au 16^{ième} siècle, en 1505 il y eut une nouvelle guerre entre le duc Charles de Gueldre et Philippe le Beau, roi d'Espagne. Hannut et 9 villages avoisinants furent détruits.

En 1568, les Calvinistes, commandés par le Seigneur de Geulis, furent défaits entre Montenaken et Pellaines par le duc d'Albe, dont les troupes contournèrent Hannut. Ferdinand Alvare de Tolède, duc d'Albe, acquit une propriété dans le village, il s'agit de la prairie appelée au « bas-pré »¹²

Eglise de Poucet brûlée.

Le 9 décembre 1579

Au jour, comparaissent devant la haute cour de justice de Trognée, Johan Mathie et Moys de Labre, tous à eux habitant Poucet, ban de Hannut, pays de Brabant, lesquels ont déclaré que le 3 courant, ils avaient sauvé et caché dans l'église de Poucet leurs biens meubles, harnais et ustensiles, avec les chevaux et bestiaux, craignant que leurs maisons ne soient pillées et leurs biens dérobés, comme cela se pratiquait journellement par les soldats d'occupation, ou par d'autres personnes, et après le 3 décembre pendant la nuit, il est arrivé que l'église de Poucet fut brûlée et détruite et tout ce qu'ils y avaient entreposé fut anéanti, avec les ornements, nappes tout le bétail que les pauvres habitants avaient sauvé et caché. Après on a déclaré et accusé aux remontrants ci-dessus qu'il y avait quelqu'un qui accompagnait les soldats et qui leur avait fait remarquer qu'en la dite église il y avait "des biens tout plains", et qu'il les aiderait à piller et à voler.

Mathie et de Labre déclarent que le dénonciateur s'appelait Johan Molinier, demeurant à Grand-Hallet et qu'il s'est réfugié à Trognée (pays de Liège). Les remontrants l'ont poursuivi et requièrent du Sgr Gérard Grimont, seigneur de Trognée, qu'il soit appréhendé et enfermé par le sergent pour être châtié, corrigé et condamné à des dommages et intérêts¹³.

Au 17^{ième} siècle, en 1637, les troupes Hollandaises, en rébellion contre l'Espagne envahirent la région de Hannut d'où, nouveaux combats avec les troupes espagnoles qui composaient la garnison de la ville. Les environs furent saccagés et le château de Poucet fut détruit.

Vient alors les campagnes de Louis XIV dans notre région¹⁴.

La guerre de Hollande de 1672 à 1678

Le 26 mars 1672 débutent les hostilités entre la France et la Hollande. Fin juillet 1672, Louis XIV passe à travers « les campagnes de durs grains » de Poucet. En

¹² Note du RP Hoeven.

¹³ AEL. Trognée reg. 11 f.10

¹⁴ Florent-Pierre ISTA – Les campagnes de Louis XIV dans la région HANNUT-WAREMME

septembre, des soldats étant venus marauder sont mal accueillis par les habitants de Poucet : un cheval est tué, pour lequel la communauté est obligé de verser 100 patacons, soit 280 florins. En 1674 Poucet perd une bonne partie de ses grains, meubles, bestiaux fourrages. En 1675, à Poucet on y voit « tout fouragé, pillé et leur campagne toute arrazée ». En 1676, Poucet est à nouveau mis à contribution, subit dévastation des campagnes et disparition de « tout ce qu'il purent attraper ». En 1677 le village de Poucet est « fouragé », ses habitants dévalisés. Le 14 août 1677 le petit village est pillé, les « grains » traversés. Le 23 septembre 1677, les Hollandais prennent leurs quartiers à Poucet. Le régiment du « comte de Horne », durant 3 semaines, enlève tout aux Poucetois, « mesme les bastimens et maisons qu'ils ont tiré en bas pour une partye et porté en leurs quartiers ».

La Guerre de la Ligue d'Augsbourg, de 1688 à 1697.

Le 28 juillet 1693 les Français sont à Poucet. Toujours en 1693, une ligne de défense englobant Poucet est établie. Toutes les campagnes sont fourragées.

La guerre de succession d'Espagne, de 1701 à 1714.

En 1703, les Français traversent en diverses colonnes les champs de Poucet.

C'est une période de désolation. Réquisition alimentaire, brigandage des soldats, ..., tout ceci entraîne notre village à la ruine, à la famine.

A tous ces malheurs, s'ajoute d'autres catastrophes. En 1680, s'abat un violent orage qui a tout fracassé, « même les jardinages ».

Le 22 mai 1706 les « cultures » de Poucet furent foulées par les alliés. Le 7 juin 1706, une tempête terrible accable Poucet.

Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1709, la gelée intense prend subitement : on évalue l'intensité du gel à environ -40° ! Cela va durer 18 jours pendant lesquels la plupart des cours d'eau gèlent, de même que les poissons. Les « jardinages » et un grand nombre d'arbres fruitiers périssent ; plusieurs chênes se fendent même avec un bruit pareil à celui d'un coup de fusil. Moutons, lapins de garenne et perdrix meurent de froid tandis que les loups s'enhardissent. Survient un faux dégel puis un renouvellement de la glace, le 6 février, qui dure 3 semaines. Cette seconde gelée perd tout car l'eau pourrit les semences qui sont en terre, pendant l'accalmie, et gèle. Le peuple fut plongé dans la plus grande famine de son histoire.

En 1746, les Anglais pillent le village et emportent les registres paroissiaux. On est en pleine guerre de succession d'Autriche dans laquelle tous les principaux pays européens sont impliqués. A cette date les troupes françaises volent de succès en succès dans les Pays-Bas autrichiens en prenant notamment Namur aux Hollandais le 30 septembre. En août, ils sont déployés entre Jodoigne et Huy ce qui inclut Hannut. La cause autrichienne étant soutenue par la Grande-Bretagne. Tout porte à croire que les registres furent emportés pendant ce conflit.

Paysage

Au 13^{ème} siècle tout le terroir de Hannut est soumis à la culture.

L'examen des cartes Ferraris 1777 et Popp 1850 nous montre des maisons groupées en tas.

Propriété foncière

Fiefs

La seigneurie de Poucet dépendant du duc de Brabant est, au 15^{ième} siècle entre les mains de la famille de Mérode. Elle n'apparaît pas auparavant. Peut être était-elle un alleu ? ¹⁵

"Item tient encor l'cdi t singneur Rigolde (de Mérode) de mondit très redoubté sengneur la ville de Puchey gissant en la balherie de Hannut et en la paroche de Bertrey joudant à pays de Liège, XVIII muys de wesin meesure de Thinelemont... Se lez doivent une hommez appelleit Johans de Puchez sour sa maison et tenure... et sour une court... et sour preit et terres que le dit Johans tint en terreur de Puchey et la entour.

Tous les quelz sangneurie et hiretoiges desseur escript je ledit singneur Rigol de Mérodc aye releveit par un plain fiefz de mon dit:très redoubté singneur et ne sont de riens encombreit.

En signe de vérité ay ge à cest présente applacquet mon propre seal sour l'an de grace mille quatre cens et quarante en mois de julle Xe jours.¹⁶

La Paroisse

Propriété foncière

La législation de Louis le Pieux impose à toutes les églises de posséder 12 bonniers de terre, une « curtis » et 4 esclaves pour la cultiver.

Dans un acte de 1462 apparaissent « syez verges delle englise Saint Martin à Pucey »¹⁷

La législation carolingienne imposait à chaque paroisse d'avoir des institutions d'enseignement ou de bienfaisance dont le patrimoine des pauvres.

La dîme qui désigne la dixième partie des récoltes et des troupeaux ou des revenus du travail dont le versement devint obligatoire, sous peine d'excommunication, au VI^e siècle, était aussi dans le régime féodal. Les dîmes devaient servir à assurer la subsistance des ministres du culte, l'entretien des bâtiments et l'assistance des pauvres.

En 1432 « cour jurée codist delle coronne située en le vilhe de Puchey »

...Houbier fils Renchon de Puchey le charpentier et Johanne sa sereur repourtont ... en nom du dit Johan Seucelet de Puchey ...une court maison, jardin et assiezez.. parmy premierement les treffons qui s'ensiwent... et encor parmy 22 stiers de spelte de lige rente hiretable Assavoir à recteur ... et les autres dois stiers de spelte as pources de Puchey. (cette maison est grevée de rentes en faveur de différentes personnes, dont les pauvres de Poucet).¹⁸

L'église non baptismale, dépendait de celle de Bertrée

¹⁵ AGR., Cour féodale n° 4 f° 262, .n° 10 f° 195, N° 21 f° 185 v°, N° 10 f° 195.

¹⁶ AGR Cour Féodale N° 10 f° 195

¹⁷ pge 71 annexe 71 j. PAQUAY, La collégiale St Barthélémy de Liège. Inventaire analytique des chartes, page 107

¹⁸ AEL, Greffes scabinaux Poucet le 15/3/1432

En 1712, on répare le toit de l'église de poucet¹⁹.

Organisation judiciaire

Une cour jurée existe en 1432 à Poucet, on la retrouve en 1444. Elle est appelée « delle coronne » et en 1444 « delle englise de Puchey »²⁰

La première cour censale apparaissant à Poucet est elle établie par Henri de Blehen. Nous avons conservé un seul acte de cette cour, daté du 25 avril 1401²¹. Il s'agit d'un relief de terres par un fils "par le vigueur del testament et volonteit deraine son jadis peire".

Henri a transmis ses biens à Poucet à son fils Pirlot qui maintient la cour. Nous possédons deux actes émis par elle, un arrentement et une constitution de rente ²². Puis en 1427, nous retrouvons la cour en possession des "enfants et remanans Pirlot de Blehain". ²³

En 1462 nous trouvons, Doeme de Romale en possession d'une cour jurée dans la même localité²⁴. En 1470, Wilheamme de Rommale transporte "la desseur-ditit court et saingnorye dludit Puchey aveucque cens et cappons y appartenans... en nom de desseur dit Rigaus Malcours che qui s'ensyet, acceptant pour et en nom de noble et honoreit dameseal Wilheame de Mérode, seigneur de Follongne²⁵.

Dans le dernier quart du 15^e siècle, la cour appartiendra à la famille de Mérode. ²⁶

La compétence du bailli de Hannut s'étend à toutes les communes formant son baillage, c.à.d. Grand-Hallet, Petit-Hallet, Bertrée, Avernas-le-Bauduin, Poucet, Villers-le-Peuplier, Moxheron, Lens-Saint-Remy, Lens-Saint-Servais, Ligney et Abolens.²⁷

Pourtant la région n'est pas au bout de ses peines. La guerre éclate à nouveau entre Bourguignons et Liégeois en 1482. La misère extrême de la population pousse le duc à baisser de moitié le cens qu'il lui est dû. ²⁸

Pendant ce temps les prix grimpent. Le muid de froment est à 19 patars en 1477, en 1480, il est déjà de 35 patars et en 89, il est de 60 patars.²⁹ La courbe est la même pour les autres céréales. Le muid de "soile" se paie 12 patars ½ en 1477, il passe à 27 patars en 1480 et à 32 patars ½ en 1486. ³⁰

¹⁹ Sommier des titres de poucet 1541-1714

²⁰ AEL, Greffes scabinaux Poucet le 15/3/1432 et 5/7/1444

²¹ Idem, acte du 25/4/1401

²² AEL, Augustines de Lens-Saint-Remy, acte 70 et AGL, Collégiale Notre Dame de Huy, acte du 2/9/1419

²³ Idem Greffes scabinaux Poucet, acte du 2/6/1447

²⁴ L Lahaye, inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint Jean L'Evangeliste à Liège, page 425 AGL. Collégiale St Jean, acte du 16/6/1462

²⁵ AEL, G.S. Poucet, acte du 18/11/1470

²⁶ AEL, G.S. Poucet, actes du 27/3/1473, 20 et 21/10/1476, 14/6/1478 et 14/11/1491

²⁷ C. Casier, op cit page 677, article n° 1

²⁸ AGR, CC n°3666

²⁹ Idem n° 3657, 3660 et 3669

³⁰ Idem n° 3657, 3660 et 3666

Population

A Poucet, en 1480, sur 10 maisons, 9 sont occupées par un foyer qui ne peut subvenir à ses besoins, et en 1492, le nombre d'habitations taxées n'est que de 4.

En

1435	13 habitants, pauvres 10 ³¹
1702	38 habitants ³²
1709	87 habitants ³³
1755	126 habitants ³⁴
1784	122 habitants
1815	219 habitants
1840	274 habitants
1890	380 habitants
1910	405 habitants
1931	360 habitants
1940	402 habitants
1955	342 habitants
1960	322 habitants
1965	336 habitants
1970	328 habitants

³¹ Population du Brabant . Edouard Marshall et Félix Bogaerts, page 89

³² AGR Capitations

³³ AGR Recensements de la population en Brabant , mairie de Hannut

³⁴ idem